



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Distilbène

Question écrite n° 4468

Texte de la question

Mme Bérangère Couillard attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la question du Distilbène et ses conséquences sur les générations successives. En effet, environ 200 000 femmes ont été traitées par le Distilbène depuis les années 1960, or différentes études ont démontré les risques que cela pouvait avoir pour les générations suivantes, et notamment un risque accru de développer certains types de cancer. Ainsi, elle souhaite donc connaître la position du Gouvernement sur le sujet et, plus globalement, sur la stratégie de lutte et prévention contre le cancer.

Texte de la réponse

La prescription du diéthylstilbestrol (dont le Distilbène®) à certaines femmes, à partir de 1940 et jusqu'à son interdiction en 1980, a eu pour conséquence une augmentation des risques de cancers chez leurs filles, exposées in utero. La généralisation du dépistage organisé du cancer du col de l'utérus prévue par le plan cancer 2014-2019 est effective depuis la publication d'un arrêté en date du 4 mai 2018. Il prévoit que les femmes âgées de 25 à 65 ans et n'ayant pas réalisé de dépistage du cancer du col de l'utérus dans les 3 dernières années reçoivent un courrier les incitant à effectuer un frottis cervico-utérin pris en charge à 100 % par l'assurance maladie. Les femmes exposées au diéthylstilbestrol seront invitées à participer à ce programme en cours de déploiement.

Données clés

Auteur : [Mme Bérangère Couillard](#)

Circonscription : Gironde (7^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4468

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 28 mai 2018

Question publiée au JO le : [9 janvier 2018](#), page 139

Réponse publiée au JO le : [5 juin 2018](#), page 4829